

COMMUNE DE CORSIER-SUR-VEVEY
RUE DU CHÂTEAU 4 - C.P. 75
1804 CORSIER-SUR-VEVEY

MUNICIPALITE

**Au Conseil communal de la
Commune de Corsier-sur-Vevey**

Préavis municipal no 09/2022

Demande de crédit d'étude en vue de l'agrandissement du site scolaire de Corsier-sur-Vevey (Mandat d'architecte)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit de CHF 650'000.00 pour conduire les études préliminaires nécessaires à l'identification du projet d'agrandissement le plus adéquat pour le périmètre du site scolaire de Corsier-sur-Vevey.

2. Contexte

Le site scolaire de Corsier-sur-Vevey doit être agrandi. En attendant cette extension, des classes provisoires ont été installées à proximité des terrains de sport extérieurs pour une durée de 10 ans (2032).

En parallèle, la Commune de Corsier-sur-Vevey a initié la révision de son Plan d'Affectation communal PACom. Ce plan permettra d'agrandir la zone d'utilité publique autour du site scolaire actuel. Or, la mise en vigueur de cet instrument ne sera pas effective avant plusieurs années. Aussi, il n'est donc pas certain que l'agrandissement du collège puisse être réalisé avant 2032.

C'est pourquoi, la Municipalité recherche une solution viable dans la zone d'utilité publique actuelle.

3. Étude de faisabilité

Pour l'aider dans ses premières réflexions, la Municipalité a mandaté le cabinet paterr sarl à Vevey, bureau d'architectes conseils spécialisé en marchés publics.

L'enjeu de l'étude était de circonscrire les besoins et de savoir si ceux-ci peuvent être réalisés dans le périmètre actuel du site scolaire sans attendre la mise en vigueur du PACom. Les auteurs de l'étude ont conclu que ce scénario est plausible, mais qu'il nécessite une réflexion approfondie sur l'opportunité de démolir partiellement ou complètement le Collège Léman (1972) et la grande salle (1932).

C'est pour cette raison que le cabinet de conseils a proposé à la Municipalité d'organiser des mandats d'étude parallèles (MEP*). Cette forme de mise en concurrence permettra, à travers un dialogue entre le maître d'ouvrage et des groupements de mandataires (architectes et ingénieurs civils), de mieux identifier les enjeux du projet d'agrandissement afin de choisir la meilleure opportunité de projet.

*MEP : Les MEP constituent une forme particulière de mise en concurrence des prestations d'architecture paysagère, par exemple. Ils sont basés sur des propositions de solution non anonymes élaborées dans le cadre d'un dialogue direct entre les participants et un collège d'experts. Ce type de mise en concurrence a été choisi, par exemple, pour le réaménagement de la place d'Armes à Yverdon, ou pour la revalorisation du quartier du Vallon et le projet pôle gare à Lausanne. Les MEP se distinguent donc d'un concours d'architecture, qui reste anonyme et qui ne prévoit pas d'interaction particulière entre mandant et concurrents durant le processus de sélection.

4. Objectifs

Sans ordre d'importance, les objectifs principaux de ces mandats d'étude parallèles seront les suivants :

- construire à l'intérieur du périmètre actuel tout en conservant des espaces extérieurs bien définis et de qualité ;
- conserver un potentiel pour le développement futur du site ;
- aménager des gabarits en continuité avec l'environnement construit du site ;
- perturber au minimum l'activité sur le site ;
- développer des thèmes en lien avec le développement durable ;
- maîtriser les coûts.

5. Aspect financier

Afin de conduire la Commune vers le meilleur projet, la Municipalité demande un crédit d'étude de CHF 650'000.00 TTC. Ce montant comprend les prestations suivantes :

- prestations liées à l'organisation des mandats d'étude parallèles ;
- défraiement du collège d'experts ;
- indemnité des participants ;
- expertise économique des projets ;
- étude sur la statique du Collège Léman ;
- étude de trafic sur le site scolaire ;
- atelier participatif impliquant les citoyens ;
- frais accessoires (maquette, géomètre, etc.).

À l'issue des mandats d'étude parallèles, un nouveau préavis sera établi sur la base du projet retenu, afin d'obtenir le financement pour mener l'étape suivante du projet, à savoir la mise à l'enquête publique et l'obtention des soumissions. Un ultime préavis sera présenté pour la phase de réalisation des travaux.

6. Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Corsier-sur-Vevey

- vu le présent préavis,
- ouï les rapports de la Commission des finances chargée de l'étude de cet objet,

d é c i d e

- a) d'autoriser la Municipalité à poursuivre les études nécessaires pour un montant total de CHF 650'000.00, TVA incluse ;
- b) de financer cet investissement par recours à un emprunt à hauteur de CHF 650'000.00 et d'assumer les charges financières y relatives ;
- c) de prélever dans la « Réserve Bâtiments scolaires » figurant au Bilan la somme de CHF 650'000.00 afin d'amortir cet investissement.

Au nom de la Municipalité
la syndique le secrétaire

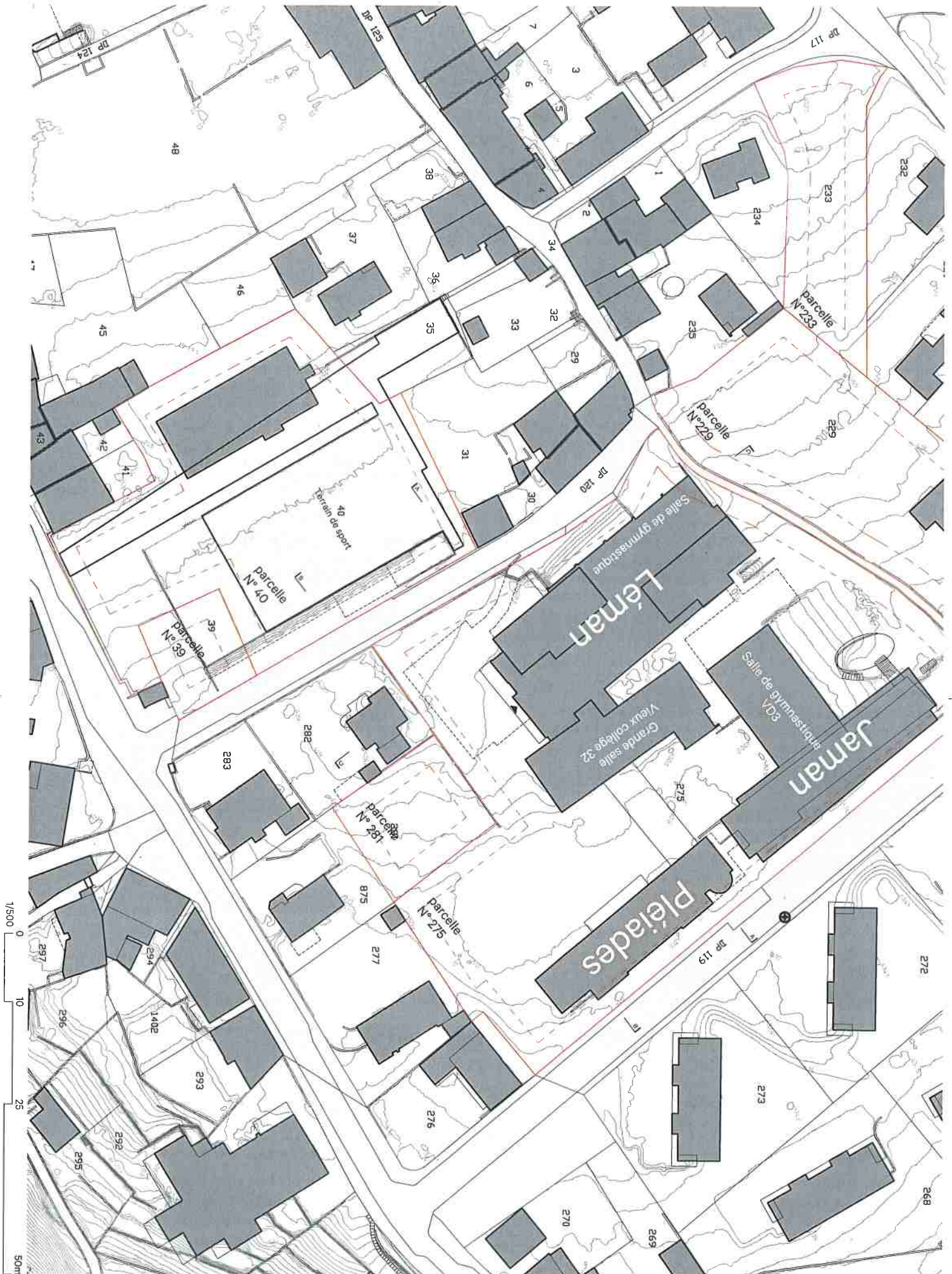
  

A. Rouge B. Demierre

Annexe : 1 plan de situation

Situation du plafond d'endettement (y compris le présent préavis)

| | | |
|---|----------------|----------------------|
| Plafond d'endettement | | 25'000'000.00 |
| Endettement au 30.09.2022 | | 150'000.00 |
| Cumul des crédits liés aux préavis engagés (y compris le présent préavis) | 12'155'550.00 | |
| Différence constatée sur préavis terminés (diff. théorique / réalisé) | - 213'928.35 | |
| Cumul des dépenses liées aux préavis et déjà effectuées au 30.09.2022 | - 6'117'694.96 | |
| Solde à engager sur les préavis de la législature en cours | | 5'823'926.69 |
| Solde au plafond | | 19'026'073.31 |



548_PLAN DE SITUATION - EXISTANT

Étude de faisabilité pour l'agrandissement du collège de Corsier-sur-Vevey
 Propriété de la commune de Corsier-sur-Vevey | Rue du Collège 7 | 1804 Corsier-sur-Vevey | t +41 (0)21 557 34 40

p — a — terr —
 ARCHITECTES

paterr Sàrl
 Rue de la Madeline 26 - CH - 1800 Vevey - info@paterr.ch - www.paterr.ch

| | | | | | |
|--------------------|------------|------------------|------|-----------|---------|
| PROVISOIRE | | FICHER | | | |
| PHASE | | 548_FAISA_221020 | | | |
| FAISABILITE | | CTB | DESS | DIMENSION | ECHELLE |
| CREER LE | MODIFIE LE | PB_200.CTB | PB | A3 | 1/750 |
| 08.08.2022 | 20.10.2022 | NOTES | | | |